



Comportements sexuels inappropriés chez les sujets âgés

Les penser et se coordonner

Dr Charlotte Labouré, psychiatre
Linda Müller, psychologue clinicienne

**Centre Référence Violences sexuelles
Normandie Ouest**
(Manche Orne Calvados)

(2018)

CRIAVS BN (2006)

(sanitaire, social, éducatif, judiciaire)

Information

Formation

Recherche

Prévention : STOP

Animation Réseau

Centre de documentation VS

UNEVAS (2009)

(sanitaire)

Evaluations de cas

Co-consultations

Co-animations de groupe

CEOCVS - ASAP (2016)

(victimes, familles, professionnels...)

Accueil du public

Information

Evaluation Orientation

Consultations spécialisées

Prévention +++

Le CRVS

- ▶ **Service de l'EPSM de Caen**

- ▶ **Equipe :**
 - ▶ **Responsable médical :**
 - ▶ Dr ARC, psychiatre
 - ▶ **Intervenants :**
 - ▶ Dr LABOURÉ, psychiatre
 - ▶ Mme BERBIGIER, psychologue
 - ▶ Mme LEHOUX-BEUNARD, psychologue
 - ▶ Mme MÜLLER, psychologue
 - ▶ Mme BENTOT, infirmière
 - ▶ M. SEVEC, infirmier
 - ▶ Mme CHOUL, secrétaire documentaliste

Vie affective et sexuelle des personnes âgées

- ▶ Sujet sociétal qui reste sensible à aborder
- ▶ 50% des sujets de plus de 60 ans conservent une activité sexuelle
- ▶ 91% pleinement satisfaits
- ▶ Bénéfice santé et bien-être



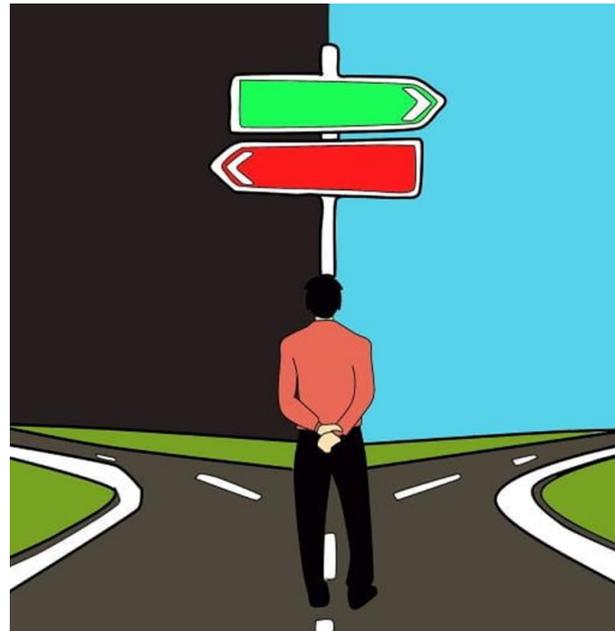
(Petits frères des pauvres, 2022)

Droit et sexualité

- ▶ [1993](#) : Charte Européenne des droits et libertés des personnes âgées en institution
- ▶ [Loi du 2 janvier 2002](#) : accès à une vie affective, relationnelle, intime et sexuelle des personnes en situation de handicap, droit garanti aux personnes accueillies et accompagnées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux
- ▶ [CIRCULAIRE N° DGCS/SD3B/2021/147 du 5 juillet 2021](#) relative au respect de l'intimité, des droits sexuels et reproductifs des personnes accompagnées dans les établissements et services médico sociaux relevant du champ du handicap et de la lutte contre les violences  Charte vie intime, affective et sexuelle
- ▶ Rôle de la Direction d'établissement de garantir la sécurité et l'organisation

Important

- ▶ Distinguer
 - ▶ Des conduites jugées taboues ou gênantes avec l'intolérance sociale qu'elles peuvent engendrer
 - ▶ Des troubles du comportement avérés (étiologies variées)



Enjeux pour les institutions

- ▶ Certains comportements sexuels impliquent des questionnements d'ordre :
 - ▶ médical
 - ▶ éthique
 - ▶ légal
- ▶ Garantir le droit à l'intimité et en même la sécurité des résident.e.s
- ▶ Vigilance des personnels médico-sociaux liée à la vulnérabilité et fragilité de la personne âgée
- ▶ Surveillance renforcée des résident.e.s ayant des comportements agressifs ou déplacés vis-à-vis d'autres

Ex. de situations problématiques

- ▶ Déambulation de résident.e.s nu.e.s
- ▶ Masturbation, comportements sexuels désinhibés du/de la résident.e en public
- ▶ Résident.e qui va se coucher dans le lit d'un.e résident.e (non consentant.e)
- ▶ Manifestations de plaisir lors des soins de nursings
- ▶ Remarques, propositions ou actes à caractère sexuel envers le personnel
- ▶ Viols ou agressions sexuelles

Comment réagir ?

- ▶ Ne pas rester seul !
- ▶ Informer sa hiérarchie
- ▶ Echanges en équipe
- ▶ Permet une prise de recul, évite les réponses isolées
- ▶ Prise en charge coordonnée
- ▶ Pistes de réflexion pouvant s'extrapoler à d'autres situations

- ▶ Personnes ressources en interne : les soignants, IDEC (cadre), médecin coordonnateur, direction, psychologue, ergothérapeute, assistant de service social etc....



Les questions à se poser



- ▶ Quelle forme le comportement prend-il ?
- ▶ Dans quel contexte ?
- ▶ A quelle fréquence ?
- ▶ Quels sont les facteurs qui contribuent au comportement ?
- ▶ Est-ce un problème ? Pour qui ?
- ▶ Quels sont les risques en cause ? Pour qui ?
- ▶ Les personnes impliquées sont-elles consentantes ?

Si non respect du consentement

- ▶ Information famille, représentant légal
- ▶ Signalement
- ▶ Fiche déclaration EIG à l'ARS
- ▶ Accompagnement dépôt de plainte
- ▶ Ne pas se substituer au travail d'enquête

- ▶ Mesure conservatoire : mesure d'urgence, préventive, immédiate et provisoire  PROTECTION victimes

- ▶ Responsabilité de la Direction d'établissement

Si non respect du consentement

- ▶ Présumée victime :
 - ▶ Soins précoces en urgence, hospitalisation
 - ▶ Examen médical circonstancié (+- à l' UMJ)
 - ▶ Prise en charge médicale dont bilan IST +- traitement médicamenteux
 - ▶ Prise en charge médico-psychologique

Si non respect du consentement

- ▶ Présumé auteur :
 - ▶ Eloignement / surveillance
 - ▶ Evaluation cognitive
 - ▶ Prise en charge médicale dont bilan IST +- traitement médicamenteux
 - ▶ Prise en charge médico-psychologique

Comment solliciter le CRVS ?

- ▶ Pour toute situation complexe
- ▶ Si nécessité de soutien des professionnels
- ▶ Possibilité de réunion en équipe ou d'échanges individuels

- ▶ N° de téléphone du **CRVS** : **02 31 06 18 80**
- ▶ **crvs@epsm-caen.fr**